

Conseil Municipal du 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 22

Présents : Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain

Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Sylviane Duchosal

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 20 octobre 2023

Date de publication : 07 novembre 2023

Délibération n°2023-109 – Convention de partenariat avec les Versants d'Aime pour la vidéo protection du gymnase des Frasses et du stade la Maladière

Vu les articles L132-14 et L251-2 du code de la sécurité intérieure

Madame le Maire rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime est compétente pour le fonctionnement du gymnase des Frasses et du stade la Maladière.

La CoVA souhaite déployer un système de vidéo protection sur ces deux lieux situés à Aime-la-Plagne, comportant les équipements suivants :

SITE	NOMBRE DE CAMERAS	DESCRIPTION
Gymnase	7	1 Enregistreur 8 voies, 8 POE, disque dur 3 To. 2 Onduleurs. 2 Baies réseaux. 1 Switch POE 8 ports. 7 Caméras IP. 1 Ecran 24" avec support mural. Forfait câbles. Forfait main d'oeuvre installation, matériel, paramétrage.
Maladière	3	1 Enregistreur 8 Voies, 8 POE, disque dur 4 To. 1 Onduleur. 1 Baie Réseau. 3 Caméras fixes IP 4 MP portée infrarouge 40 m avec socle et support poteau. 3 Alimentations caméra. 1 Routeur 4G. Forfait câble pour 3 caméras. Forfait fourniture, main d'oeuvre installation, paramétrage.

La commune d'Aime-la-Plagne disposant déjà d'un réseau de caméras de vidéo protection et des équipements nécessaires au suivi de ce type d'installation, la CoVA propose de confier la gestion et le pilotage des systèmes mis en place au gymnase des Frasses et au stade la Maladière à la police municipale d'Aime-la-Plagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents l'installation d'un système de vidéo protection du gymnase des Frasses et du stade la Maladière et la convention avec la Communauté de communes des Versants d'Aime pour la gestion et le pilotage des systèmes de vidéo protection par la police municipale d'Aime-la-Plagne.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing